

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD490

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'agissant de l'offre de transport non conventionnée, les entreprises doivent avoir le choix de garder la maîtrise de leur réseau de distribution.